LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 26 MARS, 1908. NUMERO 25.

Le Rev. R. E. Dorais

Ses funérailles ont lieu à Lamoureux.



Jeudi dernier, au milieu d'un grand concours de parents, d'amis et de paroissiens, dans l'église de Notre-Dame de Lourdes, magnifiquement décorée pour la circonstance, avait lieu le service du regretté curé de Lamoureux, le Révérend Raphaël Ernest Dorais.

A l'autel Sa Grandeur Mgr Legal officiait, assisté du Rév. J. A. Ethier, comme prêtre assistant et des Rév. Pères Voisin et Rocque, comme diacre et sous-diacre.

Avant l'absoute, Monseigneur adressa quelques paroles bien senties aux fidèles assemblés à cette occasion du départ inattendu du défunt Curé. Sans vouloir faire une oraison funèbre, il voulait cependant rappeler le dévouement et le zèle que le Curé Dorais a toujours apporté pendant les 16 années qu'il a desservi la paroisse. Malgré sa santé délicate, on le vit toujours à son poste.

En terminant ses quelques remarques, Monseigneur exprime l'espoir que ses paroissiens d'hier n'oubliront leur bon curé dans la tombe.

Dans l'assistance, on remarquait les Révs. Pères Nalssens, Blanchet et Simonin, d'Edmonton; Deléglise, Philippot et Ladet, de St-Albert; Bernier, de Végreville; M. le Curé Normandeau, de St-Emile; le Rév. M. Simon, de Beaumont; M. le Curé Clermont, Brosseau. Monsieur et Madame J. H, Gariépy, J. E. Laurencelle, J. Bilodeau, M. Frigon, d'Edmonton; M. Chevigny, de St-Albert et plusieurs autres étrangers qui, comme tous les paroissiens de Lamoureux, avaient tenu à donner une dernière preuve de leur estime pour le défunt Curé.

Raphaël Ernest Dorais était natif de St-Urbain, comté de Chatauguay, P. Q., où il naquait le 26 janvier 1865. Il fit ses études au séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre en 1890, le 25 juillet.

Nommé vicaire à St. Anicet, à sa sortie du séminaire, il fut envoyé quelques mois plus tard à l'asile St. Jean de Dieu, à Montréal. En 1892, il passa au diocèse de St. Albert et à son arrivée au pays la paroisse de Notre-Dame de Lourdes lui fut confiée.

A cette époque quelques familles seulement composaient la paroisse. Le Curé Dorais connut toutes les difficultés et tous les ennuis des commencements. Mais il sut persévérer et se dépensa toujours avec un zèle admirable pour le bien spirituel et temporel de ses paroissiens.

En 1902, il fit construire l'église actuelle.

Au mois d'août dernier, M. Dorais commença à souffrir de rhumatismes goûteux assez sérieux et depuis ne se rétablit jamais complètement. A la fin du mois dernier il se sentit plus malade et dût partir pour l'hôpital d'Edmonton, il y a deux semaines, où une attaque de fièvre thyphoïde le tint cloué au lit jusqu'à lundi, le 16, lorsqu'il mourut après avoir reçu les consolants secours de notre sainte religion.

Le Rév. Curé Dorais laisse un père agé de 74 ans, une mère de 70 ans, et cinq soeurs qui sont Mesdames S. Grandbois, de Rockland, Ont.; P. Lamoureux, E. Morin et G. Charbonneau, de Lamoureux, D. Lamoureux, de Tofield.

La famille Dorais a reçu plusieurs télégrammes, dont les deux suivants:

Morinville, 16 mars.
Monsieur et Mme. Dorais,
Lamoureux;
Mes condoléances les plus sincères et mes sympathies les plus vives.
J. A. Ethier, Ptre-Curé.

Végreville, 16 mars,
Mr. et Mme. Dorais,
Lamoureux;
Veillez croire que nous partageons votre douleur. Nos sincères condoléances.
Soeurs de la Providence
de St-Brieux.

FAITS DIVERS

MORINVILLE.

Dimanche dernier Mons. le Curé annonça au prône que la bénédiction de la nouvelle église aura lieu dimanche prochain, le 29 de ce mois, par Sa Grandeur Monseigneur de St. Albert. De grands préparatifs seront faits pour la circonstance. L'église sera magnifiquement décorée et la musique promet d'être belle. Il y aura sermons par des prédicateurs favorablement connus.

Qu'on vienne voir cette belle et importante cérémonie qui commencera à 10.30 heures, a.m., dimanche, le 29.

Le soir, à 7.30 heures, il y aura concert dans l'ancienne église au profit de la nouvelle. Un peu de tout: chant, musique, opérettes comiques, déclamations, phonographe, etc. Programme bien rempli qui promet succès complet et donnera satisfaction sur toute la ligne.

Nous sommes heureux d'apprendre que Mme Gaudette est hors de danger. Même en voie de guérison complète. De même Mme Auvé qui a été gravement malade.

Je jeune J. Chevalier, victime d'un accident sérieux s'en est tiré à peu de frais.

MM. C. Lemire et Loranger sont revenus d'un voyage de quelques mois dans l'Est. Enchantés de leur voyage, mais comme ils sont contents de revoir le beau ciel de l'Alberta!...

Mme Ferg. Henri vient de donner naissance à un garçon, qui au baptême a reçu les noms de Louis-Paul-Michel. Parrain et marraine, Mons. et Mme Ls. Fraikin.

Dimanche dernier, après la bénédiction, a eu lieu la sépulture de Joseph Edouard, enfant de Joseph Houle, âgé de onze ans.

Les mines de charbon sont ouvertes de nouveau. Une cinquantaine d'hommes y travaillent.

M. O. St-Germain, avocat, dimanche dernier était en visite à St-Albert.

ST-EMILE.

Vente. — M. E. Lemire vient de vendre son terrain voisin du village à MM. Larue et Picard, moyennant $22.50 de l'âcre. Le dit terrain avoisine en même temps les fameuses mines de charbon et se trouve sur un des tracés du chemin de fer.

Mr. E. Lemire, le vendeur ci-dessus a aussitôt acheté un terrain du C. P. R., faisant coin avec celui qu'il a vendu, pour $9.00 de l'acre. M. Lemire a l'intention de s'acheter des lots au village pour s'y bâtir, et y opérer un moulin à bardeau, moudre le grain, etc. Bonne chance à cet homme entreprenant!

Bois de l'Eglise. — Les 1,200 billots coupés en janvier pour notre future église sont réduits en planches, madriers, etc., et une grande partie est déjà rendue à St-Emile. La balance sera charroyée sous peu.

License d'Hôtel. — Mr W. Fortin, propriétaire de l'Hôtel St-Emile, vient de faire signer sa requête pour licence 1908. Il a eu des signatures en grand nombre.

Mr. D. MacDonald, locataire de M. Fortin et à qui ce dernier a transporté sa licence, fait aussi signer une requête dans le même sens, paraît-il. Il est certain qu'il ne peut y avoir et qu'il n'y aura qu'une licence d'hôtel pour 1908, et l'on se demande à quoi aboutiront ces deux requêtes?

M. J. B. Côté, maître de Poste, vient d'entrer comme associé au magasin général de W. Fortin, sous la raison sociale de "Fortin & Côté."

Fête de la St-Jean-Baptiste.

Il est fortement rumeur, depuis quelque temps que la fête de la St-Jean-Baptiste aura lieu ici cette année.

La "Gazette de St-Albert" en parlait dans son dernier numéro et mentionnait qu'à cette occasion il y aurait initiation d'au moins 150 membres. Ce serait là le but à atteindre, former une autre société ou bureau et ce serait probablement le plus nombreux. Ce serait une occasion unique et on ne peut mieux choisie pour cette célébration.

Tous les citoyens de St. Emile, et ils sont presque tous Canadiens, désirent vivement faire partie de la société, et naturellement faire leur entrée chez eux, au 24 juin prochain. Ce n'est que juste et raisonnable! En avant donc! pour la St-Jean-Baptiste., à St-Emile, le 24 juin prochain.

LAC LA NONNE.

Presque tous les homesteads sont pris maintenant ici, et M. Octave Majeau trouve que le pays a notablement changé d'allure depuis le jour (il y a quelque 8 ans de cela) où il est venu s'y établir. Cet hiver, si l'on peut appeler ainsi les mois qui viennent de s'écouler, la principale occupation du pays a été "dans le bois". La scie à vapeur de M.Gibeault,de Morinville, est toujours en activité et, auprès de celle de M. Steffes, au bord du Lac La Nonne, les "logs" monstrueuses s'empilent chaque jour. Bouleau, tremble, épinette blanche et rouge, tout sera débité en planches au printemps, donnant au pays une nouvelle et utile richesse.

M. G. Bugnet vient de recevoir d'Ottawa le résultat de l'analyse de son sol. Voici un extrait de la lettre qui lui a été adressée par M. Frank T. Shutt, chimiste du gouvernement:

"L'analyse des échantillons que vous nous avez adressés nous a donné les résultats suivants:

	No. 1 Sol de vallée.
Humidité,	5.14
Matière organique et volatile,	16.73
Matière minérale, (argile, sable, etc.),	62.94
Oxyde de fer et d'allumine,	12.40
Chaux,	.95
Magnesie,	.39
Potasse ,	.58
Acide phosphorique,	.18
Acide carbonique et autres substances,	.69
Total,	100.00
Azote dans la matière organique,	.639.

	No. 2. Sol du sommet des côteaux,
Humidité ,	3.48
Matière organique et volatile,	13.84
Matière minérale, (argile, sable, etc.,)	66.82
Oxide de fer et d'allumine,	12.85
Chaux,	1.20
Magnésie,	.36
Potasse,	.65
Acide phosphorique,	.19
Acide carbonique et autres substances,	.61
Total,	100.00
Azote dans la matière organique,	.496.

Ces résultats font voir que j'avais raison de supposer que l'analyse révèlerait une grande richesse dans ces sols. Ils sont très riches en nourriture des plantes et en substances humifiables... La quantité des éléments minéraux: potasse, acide phosphorique et chaux est aussi beaucoup en dessus de la moyenne...

Bien à vous,
FRANK T. SHUTT.
Chimiste.

Ceci prouve qu'il y a, au Lac La Nonne, des sols qui peuvent rivaliser avec les meilleurs terrains du Manitoba, de la Saskatchewan, et de l'Alberta.

Société d'Agriculture de St-Albert

Une assemblée de la société d'Agriculture du district de St-Albert a eu lieu à Morinville le 6 du courant. La première partie de l'assemblée a eu lieu dans le "Grain Judging Car" qui se trouvait à Morinville ce jour-là. Des discours très intéressants furent prononcés par MM. Henderson, Craig et M. Auvé.

Après le départ du train pour Edmonton, l'assemblée se continua à l'Hôtel Morinville, où des conférences absolument instuctives furent faites par MM. Auvé, Wollersheim, Ray et Angus McDonald.

Il fut décidé que la prochaine assemblée de la société aurait lieu à St. Albert.

La Gazette de St-Albert.

Les éditeurs de la "St. Albert Gazette" annoncent dans le dernier numéro de leur journal que la publication de la Gazette est suspendue pour quelques semaines, en attendant l'installation à St-Abert, d'un matériel d'imprimerie acheté par la "St. Albert Printing and Publishing Co., Ltd." qui a aussi fait l'acquisition du titre du journal et devra en continuer la publication.

PETITES NOTES.

MM. J. Picard et Jos Lambert ont fait l'acquisition d'un hôtel à Millet.

Lundi prochain aura lieu à Morinville la première d'une série de ventes à l'encan qui devront avoir lieu les derniers lundis de chaque mois.

Ces ventes à l'encan seront faites par l'encanteur bien connu, M. Aristide Riopel.

Vendredi dernier, au Fort Saskatchewan, est mort subitement le Major D'Arcy Strickland, commandant de la division "G" de la police montée.

Le Major Strickland était un old timer et sa mort cause un regret général.

Les funérailles ont eu lieu dimanche après-midi, au milieu d'un grand concours d'amis venus principalement d'Edmonton.

Les membres de la Société St-Jean-Baptiste d'Edmonton sont priés de se rappeler l'assemblée qui aura lieu dimanche après-midi dans la salle de l'Ecole Séparée.

Association Liberale.

P. E. Lessard, réélu Président.



Hier soir, mercredi, eut lieu aux salles du Club des Jeunes Libéraux, l'assemblée annuelle de l'association libérale d'Edmonton.

Après un intéressant discours prononcé par M. J. R. Boyle, député de Sturgeon, on procéda à l'élection des officiers, dont voici le résultat:

Hon. Frank Oliver, Président-Honoraire; Hon. C. W. Cross, 1e Vice-Président-Honoraire ; Hon. P. Roy, 2e Vice-Président-Honoraire; J. H. Gariépy, 3e Vice-Président-Honoraire; P. E. Lessard, Président; Geo. B. McLeod, Gus. Koerman, W. Dewar, Vice-Présidents; Jas. McGeorge, Secrétaire.

Lundi doit avoir lieu à Rivière Qui Barre une grande assemblée des électeurs pour la formation d'une association libérale. Les Hon. Rutherford, Cross et Finlay, accompagnés de Duncan, Marshall, seront présent et adresseront la parole.

Depuis quelques jour, des centaines d'hommes, attirés par les rapports des grands travaux qui devront se faire Edmonton, et aux environs, durant la saison arrivent en ville par tous les trains. Plus de deux mille ont déjà été envoyés dans les chantiers de construction du Grand Tronc Pacifique.

Les amateurs de bon théâtre ont de quoi se regaler cette semaine, M. Clay Clement, l'habile acteur qui est à l'opéra, assisté par une troupe de vrais artistes, est sans aucun doute le meilleur comédien qui soit encore passé à Edmonton.

Vente a l'Encan

Crédit et Comptant.

Animaux de ferme, instruments agricoles et meubles de maison.

Les soussignés ont reçu instructions de M. Henry Edward, qui abandonne sa ferme, de vendre à sa ferme, l'ancienne place de Levasseur (River lot 18), un mille à l'ouest de ST-ALBERT. Voir le pavillon rouge à la barrière.

LUNDI, LE 30 MARS,

à 11 heures a. m.

Les animaux et effets suivants:
8 chevaux,
18 bêtes à cornes,
60 porcs,
60 volailles,
Instruments et Meubles.

REPAS GRATUIT A MIDI.

Positivement sans réserve.

CONDITIONS: Achat de $20.00 ou moins, comptant. Achat pour un montant plus élevé, 8 mois de crédit sur billet approuvé portant intérêt à 8 pour cent. Un escompte de 5 pour cent sera accordé sur tous les paiements comptants.

Stimmel, Esplin & Sellick

Encanteurs.

50 Ave. Queen's, Edmonton.

ROBERT SMITH

Encanteur

Procédera aux enchères suivantes aux dates cidessous mentionnées,

ST. ALBERT, Vendredi, le 27 Mars, à 1 heure p.m. à la grange de M. C. Chevigny, dans le village.

Chevaux, bêtes à cornes et instruments aratoires.

SAMEDI LE 28 MARS, à Edmonton, sur le marché à 1 heure p.m.

Vente par le shérif à 3 hrs. p.m. Vente de bois de sciage à 4 hrs p.m. au Central Skating Rink.

LUNDI LE 6 AVRIL

à Ray à la ferme de D. McDonald, Bêtes à cornes, chevaux et instruments aratoires

MARDI LE 7 AVRIL

à Rivière qui Barre, au Farmers' Hotel.

Chevaux et bêtes à cornes.

MERCREDI, LE 8 AVRIL

à Edmonton, sur le marché. Chevaux et bêtes à cornes.

VENDREDI, LE 10 AVRIL

à Long Lake, 4 milles N.-E. du chemin de St-Albert.

Chevaux, bêtes à cornes et Machineries.

Ceux qui ont quelques articles à vendre sont invités à les offrir à quelques-uns de ces encans.

Les Confidences.

Je surprendrai sans doute mes lecteurs et surtout mes lectrices, en leur disant, que, de tous les écueils, celui sur lequel la patience ne manque guère d'échouer, c'est la confidence. En y réfléchissant, cependant, les uns et les autres me donneront raison.

On est, en général, porté à chercher dans le récit de ses griefs, un soulagement aux injustices que l'on endure, aux froissements qu'on a subis. De fait, ce soulagement existe au moment de l'épanchement; et l'on s'y abandonne avec une sorte de savoureuse amertume, fouillant alors dans ses souvenirs, et rémémorant jusqu'aux moindres détails des fâcheux procédés, des propos malveillants, des agressions diverses dont on croit avoir à se plaindre... Mais observez l'effet que ces confidences laissent en vous, et vous reconnaîtrez que cela est très nuisible à votre âme.

Lorsque l'on confie des choses graves ou des sentiments qui peuvent le devenir, on côtoie des dangers profonds. Premièrement vous usez d'un bien qui n'est pas exclusivement le vôtre, en impliquant dans vos confidences ce qui touche, compromet, ou dévoile d'autres personnes. Secondement, il est presque impossible qu'il ne vous échappe pas maintes exagérations, relatives à vos chagrins, sur le compte de ceux mêmes que vous aimez le plus. Ce n'est point leur apologie que vous faites quand vous voulez exciter la compassion pour le mal que vous souffrez d'eux. En taisant seulement les circonstances qui atténuent leurs torts, vous êtes déjà, à leur égard, hors de la justice, et, sans vous en apercevoir, vous effleurez de bien près la calomnie.

Il advient, en outre, que les mauvais levains du coeur fermentent toujours de plus en plus à ces descriptions, souvent accompagnés, chez les femmes, de larmes fort naturelles, quoique regrettables, car elles débilitent leurs forces et les alanguissent, en leur inspirant pour elles-mêmes un excès de pitié.

Par ces loquaces analyses, on gagne une sorte de clairvoyance trop distincte des peines que l'on endure, tandis que le silence aurait effacé de la mémoire certaines nuances douloureuses, ou amorti, tout au moins, de son obscurité, leur éclat offusquant!

Il eût facilité le pardon intérieur et n'aurait pas ajouté un nouvel empêchement à la réconciliation extérieure, par la fausse honte que l'amour-propre, déguisé sous le nom de dignité, éprouve toujours à passer par-dessus tels ou tels griefs, à oublier telles ou telles humiliations, dont un autre que nous connaît le secret.

Et cet autre, quel rôle prend-il vis-à-vis de nous? Diminue-t-il à nos yeux les torts qui nous navrent? La plupart du temps, il craindrait par là de nous déplaire et de paraître mal payer le prix de notre confiance. Son premier soin est de s'appitoyer, au-delà de la mesure, avec une sincérité enfantine ou une fausseté ironique, sur nos infortunes, vraies ou imaginaires. Qu'il est rare, en ces occasions, qu'un sage avis nous vienne de ce côté!

Défiez-vous donc de ces entraînements confidentiels, qui risqueraient de vous rendre l'exercice de la patience radicalement impossible, par les fâcheux conseils qu'on reçoit, par les complications infinies que produisent des indiscrétions inévitables, et par tout ce qui s'ensuit. La résolution virile de ne divulguer, sur sa vie intime, que ce qui est nécessaire à l'éclaircissement des affaires ou des faits positifs s'y rattachant, est digne de la femme forte dont l'écriture nous entretient, et de la chrétienne, vouée à son Dieu, qui ne veut que lui pour confident unique et suprême.

Mme. de Sayn Vittgenstein.

PROPOS AGRICOLES.

PLYMOUTH ROCKS ET WYANDOTTES.

Le Rév M. J. H. Bell, de Sutton, P. Q., qui depuis très longtemps s'occupe de l'élevage des volailles, conseille fortement à toute personne qui veut se lancer dans l'aviculture dans l'espoir d'en retirer des bénéfices, de choisir avec soin une variété et de ne pas en prendre d'autre, car pour avoir des modèles de volailles de plusieurs variétés, il en coûte beaucoup de dépenses et de soucis.

PLYMOUTH ROCKS FAUVES

Cette variété possède, à son avis, toutes les qualités que le commerce exige des poules: ses pattes sont d'un jaune clair, son cops est potelé, sa chair est tendre et juteuse. Depuis l'âge le plus tendre les poules sont saines et vigoureuse et toujours bonnes pour le marché. Elles sont aussi extrêmement rustiques et fourrageuses et atteignent une très belle taille. Elles sont bonnes mères et excellentes pondeuses d'hiver. Leurs oeufs sont gros, lisses et se vendent très bien.

Comme volailles d'amateurs les plymouth Rocks fauves sont aussi très populaires.

WYANDOTTES DOREES.

Voici l'une des variétés les plus belles et les plus utiles. Très bonne pondeuse d'hiver, la poule Wyandotte dorée a aussi une chair insurpassable. Les coqs pèsent de 8 à 9 livres et les poules de 6 à 7 livres. C'est une variété active, très fourrageuse et forte. Elle m'a fait gagner dans les expositions, un bon nombre de prix.

WYANDOTTES FAUVES.

Pour les amateurs de volailles de couleur fauve, voici l'une des meilleures variétés. Pour la taille, la forme la ponte, et pour la qualité de la chair, elle est à peu près au même rang que les Wyandottes dorées; mais plus dociles et plus précoce.

WYANDOTTES ARGENTES.

Cet oiseau a réellement une apparence royale. Tout aussi admiré que le Wyandotte doré il est, cependant beaucoup plus difficile à mettre en bon état pour les expositions. Il a, en général, toutes les bonnes qualités de la famille de Wyandottes.

RHODE ISLAND REDS.

Cette variété est à peu près de la taille des Wyandottes, de formes compactes, extrêmement rustiques, bonne pour la table, et très bonne pondeuse d'hiver.

Aux lecteurs du "Courrier," je vendrai à raison de $1.50 pour 15 des oeufs de n'importe laquelle des variétés ci-dessus. Je puis aussi fournir des oeufs de Plymouth Rocks rayés et blancs, d'Orpingtons fauves et noirs, de Wyandottes blancs et perdrix, de Leghorns bruns et blancs.

QUELQUES CONSEILS.

Chaque oiseau choisi pour la reproduction doit être bien conformé, sain et plein vigueur. Si l'on emploie pour la reproduction des oiseaux trop jeunes il y aura de nombreuses mortalités parmi leur progéniture, et l'on obtiendra que de mauvais résultats. Il ne faut pas non plus, naturellement, confier le rôle de reproducteurs à des oiseaux trop vieux.

Avis Public.

Sessions de la Cour de District, du District d'Edmonton

Les sessions de la Cour de district du district d'Edmonton, durant l'année 1908, auront lieu aux endroits et dates suivants pour le procès de toute action et l'expédition d'autres affaires civiles qui pourront être amenées devant la dite Cour:

EDMONTON
Commençant
Lundi, 23 mars
Mardi, 21 avril
Mardi, 26 mai
Lundi, 22 juin
Lundi, 27 juillet
Lundi, 28 septembre
Lundi, 26 octobre
Lundi, 23 novembre
Lundi, 21 décembre.

TOFIELD
Mardi, 7 avril
Mardi, 14 juillet
Mardi, 13 octobre

STONY PLAIN
Mardi, 5 mai
Mardi, 7 juillet
Mardi, 3 novembre.

SPRUCE GROVE
Mrecredi, 6 mai
Mercredi, 8 juillet
Mercredi, 4 novembre.

MILLET
Mardi, 19 mai
Mardi, 21 juillet
Mardi, 17 novembre.

LEDUC
Mercredi, 20 mai
Mercredi, 22 juillet
Mercredi, 18 novembre.

FORT SASKATCHEWAN
Mardi, 2 juin
Mardi, 6 octobre
Mardi, 1 décembre.

VEGREVILLE
Jeudi, 4 juin
Jeudi, 8 octobre
Jeudi, 3 décembre.

ATHABASKA LANDING.
Mardi, 20 octobre.

LLOYDMINSTER
Mardi, 16 juin
Mardi, 20 octobre
Mardi, 15 décembre.

VERMILION
Mercredi, 17 juin,
Jeudi, 22 octobre
Jeudi, 17 novembre.

INNISFREE
Jeudi, 18 juin
Mercredi, 21 octobre
Mercredi, 16 décembre.

ST.-ALBERT
Mardi, 5 mai
Mardi, 21 juillet
Mardi, 3 novembre.

MORINVILLE
Mercredi, 6 mai
Mercredi, 22 juillet
Mercredi, 4 novembre.

RIVIERE QUI BARRE
Jeudi, 7 mai
Jeudi, 23 juillet
Jeudi, 5 novembre.

WABAMUN
Mardi, 19 mai
Mardi, 4 août
Mardi, 17 novembre

LAC STE. ANNE
Mercredi, 20 mai
Mercredi, 5 août
Mercredi, 18 novembre.

(Signé) S. B. WOODS,
Député Procureur Général.

Edmonton, 2 mars.

19-26-2.

A RED DEER.

Une cause qui a vivement intéressé les Français des environs, s'est plaidée la semaine dernière à Red Deer, devant M. le Juge Harvey. Un marchand de Red Deer réclamait de M. le docteur Tanche, de Sylvan Lake, une somme de $460, pour quatre charrues et divers autres instruments agricoles qu'il lui avait vendus le printemps dernier. Le docteur Tanche refusait de payer certains de ces instruments qu'il prétendait n'avoir pas commandés, et plaidait en outre une garantie écrite par laquelle le demandeur s'était engagé à payer vingt dollars de dommages pour chaque jour de retard dans l'arrivée des charrues après certaine date.

Le juge a d'abord réduit la réclamation du demandeur à $235, et a maintenu ensuite la contre-réclamation du défendeur pour les trente-sept jours de retard qu'avait subi les charrues, soit $740 de dommages-intérêts. Le défendeur, poursuivi pour $460, sort donc du procès avec un jugement en sa faveur d'au-delà de $500.

MM. Edwards & Madore d'Edmonton, occupaient pour le docteur Tanche.

MARCHE D'EDMONTON.

(Prix des Elévateurs).

— Blé —

No. 1 Northern	$0.95
No. 2 Northern	90
No. 3 Northern,	85
— Avoine —	
Avoine	de 30 @ 35c.
— Orge —	
Pour brasseries	50
— Foin —	
(En balles et en charges de char).	
Foin de Slough	$5 @ $07.
Foin de terre haute	8. @ 10.
Mil	10. @ 14.
(A la tonne sur le marché).	
Foin de slough	$6. @ $08.
Foin de erre haute	$08 @ $10.
Mil	$12 @ 14.
— Farine — (détail)	
"Five Roses"	$3.60
"Household"	3.50
"Capitol"	3.15
"White Rose"	3.15
"Strong Bakers"	2.85
Autres marques	$2.50 et 3.00
— Oeufs —	
Garantis fais	25 @ 50c.
— Beurre —	
De beurrerie	de 25 @ 30c.
— Patates —	
Patates	60 @ 75c.
— Animaux —	
Porcs — au 100 lbs	$4. @ 4.50
Boeufs	$.3.
Vaches	2.50 @ 2.75
Agneaux —à la livre—	6c.
Moutons	5½c.
—Viande —	
Boeuf	5 et 6c.
Porc	6 et 7c.
Agneaux	12c.
Mouton	11c.
— Volailles —	
Poulets du printemps	11 @ 12½c.
Poules	8c.
Dindes	18c.
— Légumes —	
Choux	5 @ 6c.
Onions	6c.
Carottes	3c.
Panais	4c.
Betteraves	3c.
Persil	10c.
Cellery	12½ @ 15c.
Navets —à la livre—	1c.

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

"UN TOUR DE VOITURE"

Lui. — Un temps délicieux!

Elle. — Oui!

—Vous aimez les chevaux rapides, Mademoiselle?

—Oui.

—Les miens ont-ils le bonheur d'aller à votre gré?

—Oui.

—Vous vous êtes beaucoup amusée pendant le carnaval?

—Assez!

—Les distractions sont si rares que c'est faire preuve d'esprit de s'en contenir.

—....

—Décidément nous avons le printemps!

—....

—Préférez-vous cette route à celle-ci?

—Ca m'est égal!

Un silence.

Elle. — Qui venez-vous de saluer?

Lui. — Mais, Mademoiselle Zède, votre amie.

—Oh! mon amie!

—Je croyais, je vous ai vu souvent ensemble...

—Il n'est pas facile de s'en débarrasser...

—On l'a dit d'un caractère charmant, cependant...

—Les gens n'ayant rien à faire disent tant de choses! Vous devez connaître sa réputation de pianiste, alors?

—Justement! J'ai eu le plaisir de l'entendre plusieurs fois cet hiver....

—... Et vous avez été ravi...

—C'est le terme! Elle chante très bien, ainsi je me souviens de...

—"J'ai du bon tabac!"

Lui (heureux d'avoir trouvé un sujet de conversation). —Vous plaisantez! Elle possède une voix ...

—Ravissante!

—Vous lui rendez enfin justice!

—Comment donc!

Un silence.

Lui. — A mon tour de vous demander qui venous-nous de croiser?

Elle (froidement). —Mademoiselle Aire.

Lui (pour dire quelque chose).—Jolie toilette...

—En effet! Vous ne manquez pas de goût...

—Trop complimenteuse, Mademoiselle! Il faudrait être aveugle pour ne pas admirer l'assemblage très réussi de ces couleur

—...

—Je n'aurais jamais cru, qu'on pu tirer un effet de bleu et de vert...

—On arrive toujours, au moins, à l'effet perroquet.

—Vous avez de l'esprit, Mademoiselle...

—Oh! Pas autant que Jeanne Aire...

—C'est vrai... il me semblait... j'ai entendu dire...

—Comment ne vous en souvenez-vous pas?

—Vous avez raison, je suis impardonnable. Un esprit aussi pétillant...

—Toujours prêt à la riposte...

—Ne blessant jamais...

—Et d'une finesse...

—Inouïe...

—Si vous arrêtiez?

—...

—Nous sommes à la porte de chez moi...

—Mais, il était convenu...

—Une autre fois. Je souffre de la tête; continuez la promenade seul. Au revoir!...

—...

Morale — Ne dites jamais du bien des amies de vos amies!

Magali.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

Melle HENRIETTE C. — Les recettes demandées sont données avec plaisir. 1o. Pour activer la pousse des sourcils et des cils, passez délicatement, chaque soir, de l'huile de ricin sur les sourcils et le bord extrême des cils. Cette rareté tient peut-être à une affection pileuse quelconque. Vous ne risquez rien en essayant de l'huile de ricin, complètement innoffensive si vous vous gardez de la parfumer: l'alcool qui forcément retient les odeurs causerait une cuisson douloureuse. L'oeil est un organe si précieux qu'on ne saurait prendre trop de précaution. 2o. La recette suivante est prise dans un livre sérieux et l'on assure son succès. Cire vierge 100 grammes; axonge 125 grammes; noir de fumée 125 grammes: Liquéfier les graisse et cire et incorporer le noir de fumée, mettre en pot: prendre une petite brosse dure, la frotter sur la pommade préalablement chauffée si elle est trop dure et passer sous les cils en les relevant. L'axonge n'est autre que le vulgaire saindoux. 3o. Contre cette désagréable végétation, faites usage de la pierre ponce. J'ai recommandé ce procédé à plusieurs qui m'en ont remerciée.

Je n'ai jamais fait une remarque de ce genre. Il y a de la distance entre les jours païens qu'une femme, en révolte contre la destinée qui est de vieillir, donne à son corps, et le désir légitime de chercher les moyens hygiéniques et permis de conserver à l'aspect extérieur son air sain et charmant.

La tournure de votre lettre était parfaite, je ne gage pas que ce soit un embarras de ce genre qui vous arrête la prochaine fois.

MADAME MARIE. — Ici, ou dans une autre colonne, cela vous est égal, n'est-ce pas? Ne craignez pas d'être inopportune: rien ne me flatte autant que l'orsqu'on s'adresse au P. C. pour des conseils de ce genre. Dans les cas où la science me manque, j'ai de précieux collaborateurs qui ne sont jamais pris sans vert, eux! Vous allez avoir leur opinion à propos de cet empois. D'autres lectrices en feront aussi leur profit.

"Le borax (soda) ajouté à l'amidon donne au linge une fermeté et un brillant qu'on n'obtient pas en employant l'amidon seul.

Pour faire de l'empois au borax, on délaye l'amidon dans de l'eau avec soin, on y ajoute environ le huitième de son poids de sel de borax que l'on pulvérise et que l'on fait fondre dans un peu d'eau, on l'ajoute à l'amidon et on fait cuire le tout ensemble en le remuant. Une toute petite quantité de cire blanche ou de suif fondu avec la préparation facilite beaucoup le repassage en faisant couler le fer. On doit ce qu'on appelle épurer le linge après l'avoir mis à l'emplois, c'est-à-dire le placer sur une nappe dans lequel on le roule, ce qui le rend très facile à repasser.

L'emplois auquel on a ajouté du borax convient beaucoup pour empeser la mousseline, elle est plus claire et plus ferme qu'avec l'emplois simple."

Vous aurez recours encore, Madame Marie, à "ce savoir universel"?

NOUVELLE ARRIVEE. — Puisque vous voulez garder votre air toute fraîche "importée," conservons le pseudo!

Vous avez deviné la nationalité de sourire gris. Je ne doute pas que cette amie soit enchantée de votre sympathie. Je ne puis donner son adresse, tout au plus vous dirais-je que vous n'habitez pas très loin l'une de l'autre. Cherchez!

De l'age des "sourires gris"! La réponse n'est pas équivoque au point qu'elle paraît, et je m'étonnerai si vous vous égarez de plusieurs années!

Vous reviendrez encore, gentille compatriote?

SAUVAGESSE. — Sauvagesse! Sauvagesse! vos jolis rappels de souvenir me poursuivrent comme de sombres remords!

Ne cherchez pas à comprendre et continuez-moi ces bonjours illustrés dont vous talonnez votre heureux voyage.

SPHINX BLANC. — Vous lisez Chantepleure? Les lectrices de l'Est ont également droit au P. C., où je vous invite cordialement à revenir très souvent.

Je vous remercie de cette appréciation flatteuse. L'accueil bienveillant de Françoise aidant, vous aurez encore, je crois, ce que vous me dites être un plaisir. Vous me rendez confuse: savez-vous que ces occupations se compliquent surtout d'un peu... de paresse! Un aveu fait surtout bas et pour vous seule, afin que vous perdiez votre bonne opinion. O humilité!

Et maintenant, il faut que "j'explique" Andrée? Vous vous refusez à admettre la question du "cheveux blanc" et vous traitez mon héroïne bien lestement! Laissez-moi vous rappeler qu'Andrée n'est qu'une héroïne, c'est à dire une fiction et que le fameux "cheveux blanc," cause de votre indignation, aurait pu être remplacer par tout autre "truc." Son rôle consistait à être la pierre d'achoppement, dans sa fragilité, à un amour tout cérébral, et il l'a parfaitement rempli puisqu'il a mis en fuite l'illusion de Didier.

Vous, n'allez pas me garder une rancune que je ne mérite pas, Sphinx Blanc? La prochaine fois je vous promet un dénouement que vous aimerez. "Ils se marieront, et auront beaucoup d'enfants," comme dans les contes de notre enfance!

FRILEUSE. — La bonne surprise! Je vous remercie d'avoir songer à moi pendant l'organisation de votre nouvelle vie. Vous reviendrez longuement une fois établie?

On a bien fait de vous gronder à ces propos. Je suis fière que la haute sagesse dont vous m'entretenez, approuve ces observations, qui ont failli nous faire brouiller, vous en souvenez-vous. Frileuse?

Je n'ai plus de nouvelles de cette correspondante depuis longtemps et je le regrette. On s'attache très vite à ces inconnues qui viennent à vous, confiantes, et si plus tard, elles vous négligent on éprouve une peine réelle de cet abandon. Avec vous, je n'ai pas à appréhender rien de pareil; je vous compterai toujours au nombre des fidèles. C'est promis?

MIRA. — Mais puisque je vous assure que je n'ai pas percer le voile du pseudo! Est-ce de ma faute si votre écriture ressemble à une autre?

Toutes les recettes étaient excellentes? Rien d'étonnant! Le trésor reste ouvert pour l'avenir.

Sans susciter vos foudres, il est permis de vous demander pourquoi vous avez choisi ce pseudo qui ressemble vaguement au nom d'un amour de petit chien —Sauf votre respect! — que j'ai connu! Avant de me répondre, rappelez-vous que vos colères ne m'effrayent pas!

Magali.

BONHEUR.

I

Le soir nous enveloppe, indiciblement doux,
Comme un regard d'amour se promenant sur nous,
L'Heure passe là-haut, penchant un peu son urne
Pleine de paix divine et de rêve nocturne.
La caresse de l'ombre éclatante du ciel
Emplit le coeur de joie et la bouche de miel.
La calme Nuit étend son empire tranquille,
Le bienfait du Silence approche de la ville...
Et nous sommes tous deux sans parole, songeant
A la sainte splendeur des points d'or et d'argent,
Heureux, loin du Réel jaloux qui nous réclame,
Comme s'il nous pleuvait des étoiles dans l'âme!...

II

Quel soir harmonieux, chère, quel soir divin,
Où j'ai senti cela: hors t'aimer, tout est vain!
Ma gloire, c'est d'avoir mon coeur dans ta pensée,
Comme ta main jolie en la mienne pressée,
Et d'écouter les mots que tu dis dans le soir!
Car l'ombre s'épaissit en noyant les visages,
Comme au lointain elle a fondu les paysages.
Demeurons en silence et regardons les cieux
C'est en ne parlant pas qu'on s'adore le mieux,
Et vois comme là-haut, magnifique en ses voiles,
Rêve paisiblement la nuit aux yeux d'étoiles.

ALBERT LOZEAU.



Police Montée Royale du N.-O.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 28 de mars, 1908, pour l'aprovisionnement des articles suivants, à partir du 1 avril, 1908:

A Edmonton,
A peu près 6,000 lbs. de pain,
A peu près 5,000 lbs de boeuf,
A peu près 600 lbs. de beurre.

A Fort Saskatchewan,
A peu près 15,000 lbs de pain,
A peu près 2,000 lbs. de beurre.

Et aussi pour l'aprovisionnement du poste d'Athabaska Landing.

Les provisions doivent être de première qualité et livrées quotidiennement, durant l'année.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque égal à 5 pour cent de la somme totale de la soumission, comme preuve de bonne foi.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

La publication de cette annonce ne sera pas payée à moins d'avoir été autorisée.

Pour renseignements complets s'adresser au soussigné.

D'A. E. STRICKLAND,
Inspecteur, Commandant la Division "G."

Fort Saskatchewan,
14 mars, 1908. (Mar. 19-26.)



Soumissions pour la construction d'une cloture de broche.

Des Soumissions addressées à Howard Douglas commissaire des Parc du Dominion, aux soins de l'Agent des Terres, Edmonton, marqués "Soumissions pour cloture de broche" seront reçues jusqu'à midi, le 10 avril, 1908, pour la construction d'une clôture autour du Buffalo Parc, situé sur les Townships 42, 43 et 41, Rang 6, 7 et 8 dans la province d'Alberta.

La longueur de la clôture est estimée à 70 milles, mais le département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer cette longueur. Le contrat sera payé d'aprés la longueur de clôture construite.

Des soumission différentes pourront être faites pour la vente et la pose des poteaux, la pose de la broche, etc. ou pour tout le travail

La construction devra être terminée avant le premier du mois d'août de l'année courante.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chèque acceptée par une banque à charte, à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur, égal à 10 p.c. du montant de la soumission. Ce chèque serait confisqué si le soumissionnaire refusait de signer le contrat ou manquait de terminer le travail; mais il sera retourné si la soumission est rejetée.

Des détails complets, comprenant modèle et spécifications, seront fournis par le secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, par le Commissaire des Parcs du Dominion à Banff, Alta., ou par n'importe quel agent des terres dans l'Ouest.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 Février, 1908

N.B. -La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
(19-26-2)

PERDU. — Un capot en chat sauvage, neuf, perdu à Norwood. Celui qui le retournera au Castle Hotel, sera libéralement recompensé.

ON DEMANDE — un homme pour ouvrage général dans un presbytère. Bon salaire. S'adresser au bureau du "Courrier."

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégulirité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communisation au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI, 26 MARS. 1908.

TRIBUNE LIBRE.

Stone a L. C.

"Votre phrase écrite currente calamo, semble assigner à l'immigration française une place particulière dans l'agriculture".

Ainsi écrivait L. C. dans sa lettre du 14 mars. Cependant si j'ai bien compris le sens de l'article du 5 mars, l'auteur n'entend pas assigner formellement une place particulière dans l'agriculture aux immigrants français.

"Nous désirons voir augmenter l'immigration française et nous désirons que cette augmentation se produise SURTOUT dans l'industrie agricole."

Voilà les paroles incriminées.

Elles sont cependant justes et sages — parler autrement est impossible — ce serait pécher contre la logique, ce serait porter à l'immigration un coup funeste.

L'auteur de l'article du 5 mars fait preuve de clairvoyance en désirant, plus que tout autre, l'immigration agricole.

Ii est peut-être un peu osé de vouloir développer la pensée d'une autre personne, cependant je vais essayer de le faire, persuadé d'avance que l'auteur sera indulgent et qu'il rectifiera mes erreurs si je l'interprête mal.

La sociologie nous apprend que seuls les races qui s'attachent fortement au sol, résiste à toutes les tourmentes.

Seuls, les peuples cultivateurs ont laissé dans l'histore des empreintes profondes — parce que leur prospérité, lente à édifier peut-être, était ferme comme le roc.

"Emparons-nous du sol" s'écriait le curé Labelle, et avant lui sous d'autres formules peut-être, les curés canadiens-français, formant de nouvelles paroisses, criaient déjà: "Emparons-nous du sol."

Et le petit groupe canadien-français, a grandi sans cesse, faisant tache d'huile.

Il s'emparaît du sol ou plutôt le sol s'emparait de lui, car le paysan ne possède pos la terre, c'est la terre qui le possède, c'est la terre qui le tient et ne le lâche pas. Il s'emparait du sol et au lieu de disparaître, il est devenu une force avec laquelle il est prudent de compter.

Emparons-nous du sol, s'est-on écrié dans la République voisine. Et c'est lorsque le sol a été occupé, lorsque de ses mains calleuses, le paysan a eu bâti la base de la richesse nationale, que les Etats-Unis ont pris ce formidable essort industriel, qui a étourdi le monde.

Emparons-nous du sol, s'écrie le Président Roosevelt lorsqu'il recommande au Parlement un bill en vertu duquel on va assainir des marais, égouter des muskegs. "Ces travaux nous donneront de la terre pour 10 millions d'habitants de plus."

"Nous désirons plus spécialement des cultivateurs", dit l'auteur de l'article du 5 mars, parceque soucieux de l'avenir de sa race, il ne veut pas qu'elle bâtisse sur le sable. Il veut qu'elle bâtisse sur des assises de roc.

Avant d'édifier un "skyscraper" de 30 étages" l'ingénieur fait creuser le sol, Plus l'édifice doit être haut, plus l'excavation est profonde. Dans cette excavation il fait un assemblage formidable d'acier, de pierre, de ciment. Toute son attention se porte sur la robustesse de ce socle.

Et maintenant l'édifice se dresse, brillant léger, étonnant. Et la foule admire la richesse des scultures, la hardiesse des colonnades.

Rares sont ceux qui pensent aux fondations.

Dans cet édifice brillant que l'on appelle la Société, le cultivateur est le socle, ce sont ses robustes épaules qui soutiennent tout le poids du commerce, de l'industrie.

Qu'il fléchisse un moment, et tout croule autour de lui.

Il est le centre autour duquel tout gravité, s'il se déplace, comme l'effet suit la cause, tout se déplace.

La prospérité du Canada n'a pas d'autre base que la culture.

C'est parler en bon Canadien que de souhaiter surtout des cultivateurs.

C'est parler en bon Canadien-Français que de souhaiter surtout des cultivateurs Français.

STONE

TRIBUNE LIBRE.

"Les Canadiens de l'Ouest."

23 mars, 1908.

Monsieur le Rédacteur du "Courrier de l'Ouest",

J'ai lu avec intérêt et satisfaction l'article intitulé "Les Canadiens de l'Ouest", dans votre numéro du 19 mars. Mes félicitations à Monsieur le Sénateur Roy si digne et si juste contre ce dénigrement que les casaniers et les provincialistes de l'Est se plaisent à faire de l'Alberta et des Canadiens qui l'habitent. Moi aussi, je veux avoir la charité de croire que Mons. Héroux et consors sont de bonne foi, mais mal renseignés. Mais enfin il y a assez longtemps qu'on leur chante qu'ils sont mal renseignés, qu'il ne connaissent pas notre beau pays et ce que nous sommes. Pourquoi alors persister dans cette campagne aveugle de dénigrement? Qu'on vienne nous visiter, qu'on vienne voir ce que nous sommes et ce que nous faisons ici, et comme tous ceux qui sont venus, on sera surpris de l'oeuvre accompli et de la situation qui nous est faite. Nous sommes en minorité, c'est vrai, les casaniers et les provincialistes de là-bas en sont la cause, un peu, pas mal. Mais comme le dit si bien Mr. le Sénateur, nous sommes Canadiens-Français, et nous voulons rester Canadiens-Français.

A en croire certaines gens et certaines feuilles de là-bas, ici, nous sommes condamnés à perdre notre langue et notre foi. Rien de plus faux. Pour ma part, je connais plus d'une famille qui, après avoir vécu plusieurs années dans l'Ouest Américain, sont venues ici. Les enfants ne pouvaient pas parler français, ou le parlaient mal. Maintenant les mêmes enfants parlent bien français, et ils aiment à parler français, et ils se plaisent à dire à tous comme ils sont heureux d'être venus planter leur tente sur ce coin de terre qui s'appelle l'Alberta. Voilà comment nous sommes condamnés à perdre notre langue. Et notre foi, nous sommes condamnés à la perdre aussi, preuve ces quinze chapelles ou églises qui, dans le courant de l'année dernière, ont été bénies dans le seul diocèse de St-Albert. Le danger de perdre ici notre langue et notre foi, mais il n'existe que dans l'esprit de ces casaniers et provincialistes!

Compatriotes de la Province de Québec ou d'ailleurs, ne craignez pas, en venant ici, vous trouverez tout ce qu'il faut pour vous créer, en peu de temps, une situation heureuse et prospère; vous trouverez des écoles qui, après tout, permettront à vos enfants de conserver leur langue; vous trouverez un clergé dévoué et des églises et tout ce qu'il faut pour conserver intactes votre foi et vos croyances religieuses.

Merci, Monsieur le Rédacteur. Et encore une fois, mes félicitations à Monsieur le Sénateur Roy pour sa vaillante protestation.

J. A. E. de Morinville.

Lettres Parlementaires

(De notre correspondant).

Ottawa, 6 mars, 08.

Le Ministre des chemins de fer, M. Graham, a fait aujourd'sui un exposé de la politique au Gouvernement, en rapport avec les voies de transports en general.

Il commence par avouer à la Chambre qu'il n'a pas la prétention d'avoir maîtrisé tous les détails concernant l'administration de son département, durant le court espace de temps qu'il y a présidé. Il fait l'éloge des employés de son département, dont il reconnaît et apprécie la compétence, et qui lui rendent sa tâche facile.

Bien qu'il n'ait pas le désir de se laisser entraîner dans une discussion générale, sur la question des transports, M. Graham réclame l'indulgence de la Chambre, pour discuter aussi brièvement que possible, certaines questions en rapport avec son département.

Il aborde en premier la question des canaux. Il informe la Chambre que le Canada a déjà dépensé $120,000,000 pour ses canaux. Et en passant, il fait part aux députés que le long du canal Rideau, entre Kingston et Ottawa, se trouve les paysages les plus beaux que l'on puisse rêver.

Les canaux du St-Laurent viennent ensuite sur le tapis.

Le ministre des chemins de fer et canaux démontre combien il est important d'approfondir la question d'améliorer les canaux immédiatement, pour attirer du côté canadien la majeure partie du transport des grains de l'Ouest.

L'heure est arrivée pour nous de faire tous les sacrifices nécessaires, pour controler le commerce non seulement de l'Ouest canadien, mais de l'Ouest américain.

En réponse à quelques députés de la gauche, M. Graham dit que l'élévateur de Port Colborne est construit pour faciliter le transportement du grain des grands bâtiments dans les plus petits, qui peuvent passer dans le Canal Welland, et ensuite dans le St-Laurent.

Naturellement, si la profondeur des canaux est portée à 22 pieds, comme on le propose en certains lieux, l'utilité de cet élévateur aura cessé, en grande partie, puisque les vaisseaux à grand tirant d'eau transporteront leur cargaison jusqu'à l'océan, sans transbordement.

Le ministre des canaux n'est pas sûr si l'exploitation des élévateurs par le gouvernement est une bonne affaire.

Avec plusieurs autres il semble enclin à croire que cette exploitation serait plus effective, faite par une compagnie privée, qui louerait les élévateurs du gouvernement.

Cette question est à l'étude dans le département du ministre, et il espère pouvoir lui donner bientôt une solution.

Le gouvernement a aussi à l'étude un projet pour utiliser le pouvoir d'eau, produit par le canal de la wallée de Trent; si cela peut se réaliser, sans imposer une dépense trop lourde au budget du Canada.

Le ministre passe ensuite au Transcontinental, le Grand Trunk Pacific.

Les informations qu'il donne à la Chambre se rapportent à la construction jusqu'au 1er, décembre.

De Winnipeg en allant vers l'Ouest, M. Graham annonce que sur les premiers 13 milles, il n'y a rien eu de fait, mais que le travail sera facile, tout à la surface.

Du 13e. mille au 650ième mille le terrassement est pratiquement complété, et les ponceaux et structures en bois, sont à peu près achevés.

Du 650ième mille jusqu'au 796, c'est-à-dire, jusqu'à Edmonton, une étendue considérable du terrassement a été fait, en tout environ 54 milles.

Cependant, il reste encore près de 1,750,000 verges cubes d'excavation à faire, pour compléter le terrassement. Presque tous les ponceaux ont été construits et 75 p.c. des pilotis de fondation pour les ponts ont été enfoncés.

Les ponts en fer qui seront sur ce parcours au nombre des quatre sont tous en voie de construction, et dans presque tous les cas les piles en beton sont à peu près complétés, et la suprostucture en fer en préparation.

Les rails sont posées du 45ième mille au 326ième, et du 426ième au 468ième, faisant un tout de 310 milles, avec en plus 47 voies d'évitement qui ont été construites.

Sur un parcours de 87 milles, la route est solidement empierrée, et du 140ième mille au 213ième, elle l'est en partie.

Trois gares ont été construites. Des usines sont en voie de construction à trois des points de division.

Trois réservoirs pour l'eau sont prêts à être mis en opération. 46 milles de palissades sont en position, et 271 milles de ligne télégraphique sont en opération du 5ième mille au 276ième.

A cette époque, au 1er décembre dernier, il n'y avait pas un seul mille du chemin de fait à l'Ouest d'Edmonton

La distance d'Edmonton à Prince Rupert est de 955 milles.

Naturellement, dit M. Graham, la partie du chemin de fer qui, pour le moment, intéresse le plus le gouvernement, est celle qui se trouve sous le contrôle de la commission de Moncton à Winnipeg. Cela couvre une distance de 1,807 milles.

La localisation de la voie de la partie est du Transcontinental est complètée, à l'exception de 3 ou 4 milles à l'entrée à Winnipeg.

Des contrats de construction ont été donnés sur 859 milles du chemin.

Trois cents vingt-neuf milles de terrassement sont déjà complétés, et les rails sont placés sur 84 milles de parcours.

Les commandes ont été faites pour une quantité de rails suffisante pour couvrir la distance qui a déjà été accordée aux contracteurs de terrassement.

Ces rails ont été presque toutes livrées à date.

Les contrats pour les dormants de chemins de fer sont donnés, et une grande partie de ces dormants sont déjà sur le terrain.

Les ponts en fer sont en voie de préparation.

La commission du transcontinental demandent dans le moment des soumissions pour la construction de 365 milles de plus.

Le ministre des chemins de fer ne croit pas devoir passer à un autre sujet sans rappeler encore une fois, la terrible calamité du pont de Québec.

La plus triste caractéristique de cet accident, dit M. Graham, est sans doute la grande perte de vies, qui eut lieu à cette époque.

Le Canada, dit le ministre, est un assez riche pays pour supporter les pertes matérielles, mais nous ne pourrons jamais remplacer les vies perdues au foyer des familles, et consoler les coeurs affligés. A ceux-là, nous ne pouvons qu'une chose, dit M. Graham, offrir nos plus sincères sympathies.

Le ministre reviendra sur ce sujet lorsque le rapport de la commission du pont sera discuté Quelques soient les opinions, il est un fait acquis, c'est que le pont de Québec devra être reconstruit, et sur des bases solides.

M. Graham parle ensuite de la commission des chemins de fer.

Encore une fois, il fait l'éloge du juge Killam, le président défunt de la commission. Il considère cette mort comme une perte nationale et il croit qu'il sera difficile pour le gouvernement de remplacer le Président défunt.

Le ministre des chemins de fer déclare que la commission des chemins de fer au Canada a fait un travail important et un travail efficace. Cette commission a été une protection considérable pour le public contre l'exploitation souvent arbitraire des compagnies.

Aucune commission dans aucun pays n'a reçu de plus grands pouvoirs à exercer que la commission des chemins de fer au Canada.

Le parlement est sur le point, dit le Ministre, d'augmenter le personnel de cette commission et de lui déléguer des pouvoirs nouveaux.

Par conséquent nous avons le droit de nous attendre à des résultats encore plus avantageux dans l'avenir.

Durant l'année 1904 il y a eu 705 applications faites à la commission, en 1907 il y en a eu 2,600. 3,375 communications en 1904 et 18,984 en 1907. En 1904 la commission a donné 304 ordres et 1,816 en 1907. 7 séances publiques en 1904, 66 en 1907: 130 applications ont été entendues en 1904 et 321 en 1907.

Ce tableau comparatif démon-

LETTRES PARLEMENTAIRES

(Suite de la page 4.)

tre bien l'importance de cette commission.

M. Graham donne ensuite un rapport fait au département, par le Dr. Miles, pour démontrer ce que la commission épargne aux expéditeurs en diminuation ordonnée par la commission sur les taux de fret.

Nous ne donnerons qu'un exemple ou deux, il serait trop long de donner le rapport complet:

De Ste-Catherines ,Ontario, à Montréal, une réduction de $45 par wagon de poires, a été ordonnée par les commissaires. Pour le même article de Ste-Catherines à Winnipeg ,une réduction de $54 par wagon.

Pour le métal en feuille, tel que le fer-blanc, de Toronto à Strathcona, les commissaires ont ordonné une réduction de fret de $123 par wagon.

Cela suffira pour convaincre nos lecteurs, des avantages que le Gouvernement a créés pour le public, en établissant la commission des chemins de fer.

Le Ministre réfère ensuite à la statistique sur les transports au Canada, qui a été ordonné par son département, et si bien compilée par M. Payne.

Toute la presse du pays n'a eu que des éloges pour ce rapport, et déjà sa grande utilité est admise.

L'année dernière les chemins de fer au Canada ont transporté 31,177,319 voyageurs, et 66,866,135 tonneaux de marchandises.

Un sixième de la population du Canada trouve son existence dans l'administration de nos voies de transports.

Cette considération seule est suffisante pour justifier les dépenses considérables que le Gouvernement fait, pour augmenter nos moyens de transports.

En agissant de la sorte, le gouvernement assure à une grande partie de notre population des moyens de subsistence, qu'elle ne trouverait pas ailleurs.

Après avoir assuré ses amis de l'Ile du Prince Edouard que le Gouvernement ne les oublierait pas, quand il s'agirait d'exécuter leur programme concernant l'amélioration des voies de transports, le ministre rentre à pleine voile dans l'administration de l'Intercolonial.

Il déclare à ses collègues qu'il n'a pas l'intention d'envisager cette question importante à un point de vue d'intérêt local à une Province, ou à une certaine classe de la population, mais dans l'intérêt général du pays tout entier.

De Vancouver à Halifax, chaque citoyen canadien est co-propriétaire de l'Intercolonial et cette voie de transport est une entreprise nationale.

Les recettes de la dernière année fiscale qui ne comprend que neuf mois, ont été de $6,248,311, les dépenses ont été de $6,030,171.83, laissant un excédent de $218,139.17 au 30 juin 1907.

Le Ministre avoue franchement que l'excédent en faveur de l'Intercolonial ne sera peut-être pas aussi considérable à la fin de l'année, au 31 mars prochain, à cause des dépenses considérables encourues pour enlever la neige.

M. Graham fait un éloge mérité des employés de l'Intercolonial. Il affirme que les employés peuvent se comparer favorablement avec ceux de n'importe quel autre chemin de fer, et qu'ils donnent à l'Intercolonial des services aussi effectifs que les employés du Grand Tronc ou du Pacific Canadien.

Le nombre des employés sur l'Intercolonial est de 8,291.

Il a été dit que la politique est un levier puissant dans l'administration de l'Intercolonial.

M. Graham fait remarquer que 63 pour cent des employés de ce chemin de fer sont membres des unions et que leur avancement est entièrement entre les mains de ces unions; et que la politique ne peut intervenir en rien.

Le ministre déclare que les unions rendent l'administration de l'Intercolonial plus facile et plus efficace.

M. Graham dit aussi que les employés de l'Intercolonial jouissent d'un fond de pension qui n'a pas d'égale dans aucune autre compagnie. Le gouvernement souscrit chaque année un montant, à ce fond de pension, n'excédant pas $100,000.

Le ministre des chemins de fer fait allusion à la suggestion du chef de l'opposition de faire administrer l'Intercolonial par une commission indépendante de trois.

Il dit que tant que le gouvernement sera le propriétaire de l'Intercolonial, il devra prendre la responsabilité de l'administration qu'elle soit par une commission ou non. Pour cette raison il croit que l'administration directe par le gouvernement est la seule pratique.

Dans tous les cas si une commission devait être adoptée, il n'accepterait plus qu'un commissaire, qui serait directement responsable au département.

M. Graham croit que la suggestion faite il y a quelques jours par l'ex-ministre des chemins de fer, M. Emmerson, d'opérer conjointement avec l'Intercolonial, les embranchements dans le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse, mérite d'être prise en sérieuse considération.

Le Ministre des chemins de fer termine ses remarques en répétant qu'il entrevoit un avenir brillant pour l'Intercolonial, et que cette voie de tranports est une propriété nationale de la plus grande valeur.

Il demande à ses concitoyens de se rappeler, qu'en continuant à administrer l'Intercolonial, ils remplissent un engagement solonel qu'ils ont contracté, avec les Provinces Maritimes à l'époque de la Confédération.

En plus cette voie de transport est le meilleur régularisateur des taux de fret des autres compagnies de chemins de fer.

Ottawa, 7 mars, 1908.

Une des mesures les plus importantes, qui aient été présentées à la Chambre, depuis le commencement de la session, est certainement le bill No. 5, concernant l'établissement au Canada, des sociétés co-opératives.

Ce bill fut introduit plusieurs fois déjà, par le député de Jacques Cartier, M. Monk, mais jamais il ne fut accepté.

A la dernière session le gouvernement demanda au promoteur du bill, M. Monk, de remettre l'adoption du principe de cette loi, jusqu'au moment où un comité, spécialement nommé, pour délibérer sur ce sujet, ait fait son rapport.

Cette année le bill est devenu une mesure du gouvernement.

L'Hon. M. Lemieux, ministre du travail, en introduisant ce bill, a félicité M. Monk de la persistence dont il a fait preuve, en introduisant chaque année, depuis 1897, ce projet de loi.

Le but de cette loi est d'encourager la formation de sociétés coopératives, parmi nos concitoyens, afin de s'entraider les uns les autres, dans des opérations commerciales financières et agricoles.

La Grande Bretagne est, de tout les pays, celui qui a donné le mouvement de la co-opération.

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande bénéficient depuis cinquante ans déjà des bénéfices des sociétés co-opératives.

On affirme qu'il y a plus de 8,000,000 d'habitants dans la Grande Bretagne qui sont intéressés dans ces sociétés.

Le montant intéressé dans ces sociétés co-opératives dans les Iles Britanniques est de $500,000,000, donnant un bénéfice annuel de $50,000,000.

De ces profits énormes, $50,000,000, le peuple anglais en applique le dixième à l'éducation.

L'Allemagne, l'Italie, la France et le Danemark ont aussi leurs sociétés co-opératives.

Au Danemark, les sociétés coopératives agricoles sont un succès prodigieux.

Quand on songe que la superficie du Danemark est à peu près les deux tiers de celle de la Nouvelle Ecosse, et que sa population est égale à celle des provinces de Québec et d'Ontario réunis, on peut se faire une idée du succès prodigieux que les sociétés co-opératives agricoles ont amene dans ce petit pays. Depuis que ce système a été établi au Danemark, les exportations annuelles de ce pays dans les produits agricoles, composés surtout de fromage et de beurre, se sont élevés à $100,000,000 dont $70,000,000 sont le résultat des sociétés co-opératives.

Au Canada nous étions restés en arrière dans ce mouvement.

Grâce à la persistence de notre ami M. Monk, nous sommes enfin entrés dans la voie, qui nous est si bien tracé par les pays d'Europe.

Le ministre du Travail profite de cette occasion pour saluer et reconnaître M. Alphonse Desjarlais, l'un des reporteurs de la Chambre des Communes, comme un bienfaiteur public.

M. Desjarlais fût au Canada, le promoteur des sociétés co-operatives.

Il fonda la caisse populaire de Lévis, qui, grâce à sa bonne administration, est devenue une de nos institutions les plus prospères et les plus bienfaisantes du pays.

Son excellence le Gouverneur-Général est celui qui a le plus contribué à faire mûrir au Canada cette idée de la co-opération.

En ayant apprécié les bienfaits en Angleterre, il a voulu en faire bénéficier ceux qu'il a la mission de gouverner.

Quels sont les principaux effets de ce projet de loi?

La clause 4 permet à 7 individus de se former en société.

C'est une société dont l'objet n'est pas tout de grouper des capitaux, mais des individus comme le célèbre co-opérateur Mr. Wolfe l'a sa bien dit, la co-opération est la capitalisation de l'honnêteté,

Personne ne peut participer aux avantages de ces sociétés co-opératives, à moins d'en être un des membres.

Une de ces sociétés ne peut transiger des affaires que dans un seul district électoral, excepté dans les grandes villes comme Montréal, Québec, Ottawa, où il y a plusieurs districts électoraux.

Le bill pourvoit à sauvegarder, d'une manière parfaite, tous les intérêts.

Après quelques remarques de M. Monk qui félicite le gouvernement d'avoir adopté ses suggestions et couronné ses persistants efforts ,pour faire placer cette loi dans nos statuts, le bill reçoit sa troisième lecture, et est adopté à la Chambre des Communes.

Ottawa, 10 mars, 08.

L'Hon. M. Aylesworth, ministre de la justice, dépose devant la Chambre, un bill tendant à modifier la loi électorale.

Le ministre dit qu'après avoir examiné attentivement la loi électorale ,dans le but de l'améliorer, il est obligé d'admettre qu'il n'a vraiment pas trouvé d'améliorations essentielles à faire.

Les plaintes, dit-il, qui ont été faites jusqu'à ce jour, sont plutôt en rapport avec la pratique de la loi elle-même.

Ile serait difficil ede définir plus clairement les pratiques de corruption électorale, qu'elles le sont aujourd'hui dans nos statuts.

Nous avons déjà à notre service, tous les moyens imaginables pour découvrir les pratiques de corruption électorale.

C'est pourquoi, dit le ministre, il m'a été impossible d'apporter une amélioration de ce côté-là

Ce n'est vraiment que dans des questions de détail que les modifications proposées à la loi interviendront.

M. Aylesworth donne crédit au comité de la Chambre, qui, en 1906 s'est réuni plusieurs fois pour étudier notre loi électorale dans le but de suggérer des améliorations, pour plusieurs des modifications qu'il offre au parlement, aujourd'hui.

Une des clauses du bill, présenté par le ministre de la justice, pourvoit à une règle spéciale, dans le cas des contributions à la caisse, dans les cas de contestations d'élections.

A l'avenir, ces contributions, de quelques sources qu'elles viennent, ou de quelque montant qu'elles soient, devront être faites à l'agent légal de la division électorale, qui lui-même devra les rendre publiques à l'officier rapporteur, comme il est obligé de le faire, dans le cas de dépenses des candidats dans une élection, et pour toutes les contributions à la caisse électorale qu'il reçoit.

Il y a aussi un amendement qui propose d'empêcher toutes compagnies de contribuer à la caisse électorale, et pour rendre cette défense effective, la loi, pourvoit à un forte pénalité, applicable aux officiers, aux directeurs, aux actionnaires et aux aviseurs légaux de cette compagnie, qui se rendraient coupables d'une telle action.

Il sera aussi illégal de faire circuler dans le public des assertions fausses, concernant le caractère personnel d'un candidat, s'il est prouvé que ces assertions ont été faites dans le but de compromettre son élection.

Comme il est arrivé souvent qu'on ait distribué des circulaires, contenant des accusations libelleuses, et qu'il ait été très difficile d'en retracer la provenance, il sera dorénavant illégal, de distribuer ces circulaires,placards ou affiches quelconques, à moins que le nom de l'imprimerie d'où elles sortent, soit indiqué sur la circulaire elle-même.

Un des amendements pourvoit à ce qu'un étranger n'ayant pas le droit de voter dans un des districts électoraux, au Canada, ne soit pas pèrmis de prendre part à la lutte électorale.

Cette provision aura pour effet d'empêcher, de prendre part à nos affaires gouvernementales, des individus qui n'ont vraiment aucun intérêt dans nos affaires publiques.

Il y aura aussi une panalité imposée à ceux qui détruiront les affiches ou placards distribués par l'officier rapporteur, avant que le vote soit complètement donné.

Il sera aussi statué qu'à l'avenir, aucune marque faite sur le bulletin du voteur, par l'officier rapporteur au pell n'annulera ce vote

Dans le cas où un électeur sera trouvé coupable d'avoir payé ou reçu de l'argent dans un but de corruption électorale, il n'aura pas à subir comme maintenant, seulement une amende ou un emprisonnement, mais, en plus, il perdra ses droits de franchises électorales durant une période de huit ans, ainsi que le droit d'occuper une position officielle quelconque, durant la même période

Dans le but de faire disparaître, si possible, toutes tentatives de manipulations des bulletins, le ministre de la justice ne laissera plus l'alternative au juge d'imposer une pénalité en argent, mais dans tous les cas il devra à l'avenir condamner les coupables à l'emprisonnement.

Ce sont là à peu près les changements que le ministre de la justice se propose de faire à la loi électorale, si le parlement y consent.

M. Bergeron fait quelques remarques et quelques suggestions nouveelles.

Entre autres, il croit que les élections devraient avoir lieu toutes le même jour, dans tout le pays.

Il suggère aussi qu'une commission soit nommée, pour réviser les listes électorales, après qu'elles ont été imprimées à l'imprimerie nationale, afin d'être sûr que ces listes soient retournées au Régistrateur, telles qu'elles ont été faite en premier lieu.

M. Bergeron félicite M. Aylesworth de faire preuve de sa bonne volonté, pour donner au peuple une loi électorale qui donnera une plus grande satisfaction que l'ancienne, à toutes les parties intéressées.

Ce projet de loi a été lu une première fois aujourd'hui.

Le ministre de la Justice propose un autre amendement à la loi de la cour de l'Echiquier.

Un certain nombre de bills privés reçoivent leur seconde ou troisième lecture, et les ministres répondent aux questions d'usage, venant des députés.

Vint ensuite la fameuse résolution annuelle de M. Martin, député de Queen's de l'Ile du Prince Edouard, sur l'opportunité de construire un tunnelle, entre l'Ile et la terre ferme.

Tous les députés conservateurs de l'Ile du Prince Edouard se sont évertués à prouver que, depuis 1867, les gouvernements n'avaient pas rempli leurs engagements sacrés, pris avec la province de l'Ile du Prince Edouard, au moment de son entrée dans la Confédération: c'est-à-dire de donner à cette population, durant l'hiver, les moyens de communications nécessaires à sa prospérité.

Il est dit dans l'acte de l'Amérique Britannique du nord que le gouvernement fédéral devra maintenir, entre l'Ile et la terre ferme, des communications contitnuelles par des moyens de transports à la vapeur.

Les députés de l'Ile interprètent cette clause de la loi, comme leur donnant droit à la construction du tunnel, sous le détroit de Northumberland.

Le gouvernement fédéral allègue que, pour le moment, il y a des besoins plus pressants, qui ne justifieraient pas une dépense aussi considérable de ce côté-là.

Les communications maintenues aujourd'hui, par le gouvernement, entre l'Ile et la terre ferme, durant toute l'année ne justifient pas l'accusation portée par les députés conservateurs de l'Ile, que le gouvernement du Canada ne rempli pas les engagements pris vis-à-vis de cette province, au moment de son entrée dans la confédération.

Le gouvernement entretient des communications très régulières, entre l'Ile du Prince Edouard et la terre ferme, au moyen de bateaux à vapeur.

Depuis 1896 surtout, nous avons amélioré ce service considérablement en plaçant, sur cette route, des bateaux brise-glace des plus modernes. Et encore aujourd'hui le ministre de la marine, après avoir étudié cette question avec soin à son dernier voyage en Europe, a ordonné la construction d'un nouveau brise-glace modèle, qui améliorera encore, sans doute, les communications d'hiver, entre l'Ile et la terre ferme.

Les grands voies de transports, de l'Ouest vers l'Est, sont pour le moment d'une importance plus vitale que celle-là, et elles demandent pour le moment toute l'attention et toutes les ressources dont puisse disposer le gouvernement.

Naturellement cette question revient chaque année devant le Parlement, et les députés conservateurs de l'Ile qui sont trois sur quatre, en font du capital politique.

Le chef de l'opposition, l'Hon. M. R. L. Borden, craignant, à la veille d'une élection, de voir échapper l'une des deux seules provinces où il a la majorité, a prêté main forte à la députation conservatrice de l'Ile du Prince Edouard. Il a sympathisé avec eux; et il a reproché au gouvernement Laurier d'être ingrat envers cette faible province

Cependant nous avons remarqué que M. Borden a bien eu soin de ne pas dire s'il bâtirait le tunnel, au cas où il arriverait au pouvoir.

M. Borden est un malin qui sait verser des larmes de crocodiles à l'occasion.

Ottawa, 11 mars, 08.

L'Hon. Geo. P. Graham, présente un projet de loi à la Chambre, tendant à modifier la loi des chemins de fer, afin de placer sous le contrôle de la commission, les lignes de télégraphe et de téléphone.

A l'avenir, les compagnies de télégraphe, même celles de la télégraphie sans fil, et des téléphones, tomberont, comme les compagnies de chemins de fer elles-mêmes, sous la juridiction de la commission.

Il y a une clause qui pourvoit tout spécialement à donner les pouvoirs les plus larges à la commission, afin de forcer les compagnies à remplir à la lettre, les engagements qu'elles auraient contractés avec les municipalités, les individus, ou d'autres corporations.

Il y a aussi dans ce projet de loi une provision plaçant les réglements des wagons-lits, du charroi, dans le transbordement des marchandises, et dans ce qu'il est convenu d'appeler le démurrage, sous le contrôle de la commission.

Ce projet de loi couvre l'amendement fait à la Chambre, il y a quelque temps, par le député de York Sud, M. W. MacLean, concernant le démurrage.

Ce bill ayant été lu une fois, l'Hon. M. Borden soulève une question de privilège.

Il se plaint d'un article publié dans le "Globe", dans lequel plusieurs députés conservateurs ont été accusés d'avoir mutilé, et même soustrait des documents officiels, après en avoir obtenu la production sur la table.

L'Hon. M. Borden et tous les députés conservateurs qui ont été nommés dans l'article du "Globe" ont protesté de leur innocence, et même ils ont récriminé contre l'Editeur du "Globe".

Quelques-uns d'entre eux, suivant leur détestable habitude, ont été violents et grossiers. M. W. H. Bennett, député de Simcol-Est, excelle dans ce genre de langage, et cette fois encore, il s'est montré à la hauteur de sa position.

Notre jeune ami, Armand Lavergne, député de Montmagny, y a été aussi de sa petite question de privilège.

Certaines gens qui ont la mauvaise habitude de parler à tort et à travers, sont toujours étonnés, le lendemain, d'avoir dit des choses qu'ils n'auraient pas dû dire.

Au Parlement, il y a un moyen commode de réparer ces boutades fâcheuses: "la question du privilège."

Le "Canada" de Montréal, a prétendu que M. Lavergne, durant le débat qui a eu lieu en Chambre, à propos de la célébration du tri-centenaire de l'établissement de Québec, aurait dit que tous les membres de la commis-

EGLISE ST-JOACHIM.

Offices du Dimanche.
Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ——— à 10½ hrs.
Cathéchisme ———— à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.
Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

LETTRES PARLEMENTAIRES
(Suite).

sion, chargée de l'organisation de la fête, devraient être canadiens-français.

M. Lavergne ni avoir prononcé ses paroles.

Nous ne ferons pas d'enquête; mais nous avons entendu ce que M. Lavergne avait à dire durant tout le débat, et nous aurions été heureux, si le lendemain, il avait soulevé une question de privilège, pour affirmer qu'il n'avait rien dit du tout, et demander que le Hansard, en rapport avec ses remarques, fusse supprimé.

Après quelques autres réponses des ministres aux questions des députés, l'Hon. M. Oliver, ministre de l'Intérieur, propose la seconde lecture de son bill tendant à modifier la loi de l'irrigation.

La Chambre se forme en comité pour étudier ce projet de loi.

Après examen de la loi, telle que proposée à la Chambre, il appert que dans tous les cas où une entente sera devenue impossible entre une compagnie, et une municipalité, le différent devra être soumis à la commission des chemins de fer, pour obtenir sa décision.

Ce bill a été lu une troisième fois, et adopté à la Chambre des Communes.

L'Hon. M. Fielding dépose devant la Chambre un projet de loi tendant à encourager la formation de compagnies privées, pour l'établissement de bassins de radoub au Canada.

Plusieurs suggestions ont été offertes au ministre des finances, en rapport avec ce bill, par les députés des deux côtés de la Chambre.

M. Fielding a promis de considérer ces suggestions, quand le bill sera discuté devant le comité de toute la Chambre.

La motion est acceptée, et le bill lu une première fois.

La Chambre se forme en comité pour considérer le bill des annuités.

M. Fielding explique à la Chambre que ce projet de loi est pratiquement le même que celui qui fut discuté au Sénat l'année dernière, par le Très Honorable Sir Richard Carthright, avec, toutefois quelques légères modifications.

Par exemple, au lieu de 60 ans comme limite d'âge pour commencer à recevoir l'annuité, le bill établi 55 ans.

Ce bill diffère complètement de la proposition soumise à la Chambre, il y a quelque temps, par le député de Stormont, M. Pringle.

M. Pringle propose d'établir un fond de pensions pour les vieillards, dans lequel cas le gouvernement aurait à subvenir entièrement à tous les frais.

Tandis que le bill des annuités, proposé par le gouvernement, n'engage en rien le budget de l'Etat. Il s'offre uniquement à administrer un fond d'annuités de manière à les distribuer en temps opportun, à ceux qui y auront souscrit.

Pour le moment, l'administration de ce fond d'annuités sera laissée entre les mains du ministre du commerce. Cependant le bill pourvoit qu'en aucun temps cette administration pourra être transférée à un autre département.

Le ministre des finances admet que le département des postes serait très bien situé, à cause de son innombrable personnel, distribué dans tout le pays, pour prendre charge de cette administration.

Chacun des maîtres de postes pourrait devenir un agent effectif, pour engager les individus à acheter ces annuités.

Le maximum de ces annuités sera de $600 par année pour une personne, et le même montant pour un mari et sa femme.

Dans le cas où un individu payera 25 cents par semaine, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 55 ans, il recevra à ce moment-là $87.25 par année.

Le montant qu'il recevra à 55 ans sera d'autant plus grand, que sa mise hebdomadaire sera plus considérable.

Cependant il ne devra jamais souscrire plus que le montant nécessaire pour assurer une annuité de $600.

Si le souscripteur venait à mourir avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, date où il doit commencer à recevoir son annuité, toutes ses mises seront retournées à ses héritiers, avec l'intérêt composé.

D'un autre côté, s'il a reçu, même une seule fois, une annuité, ses mises restent au fond de réserve.

Cette mesure du gouvernement est appelée à rendre des services considérables au peuple.

Elle sera un stimulant à l'économie, et une prévoyance bienfaisante pour les années de vieillesse.

Il est probable que ce projet de loi sera combattu fortement, quand il viendra devant le comité de la Chambre, surtout par les compagnies mutuelles d'assurance.

Cependant nous avons assez confiance dans le sentiment patriotique de la députation pour savoir que le principe du moins en sera adopté.

A huit heures, au moment où la Chambre allait se former en comité, M .J. D. Reid, député de Grenville, a soulevé une discussion orageuse, en tout d'obstruction, sur la méthode employée par les divers départements pour recevoir les soumissions aux contrats des travaux publics.

Durant 3 heures les députés de la gauche ont pris le temps de la Chambre, pour condamner les méthodes qu'ils ont suivies durant vingt ans de leur administration, et qui cependant dans plusieurs départements ont été améliorées.

Encore une fois, le bouillant député de Somcoe Est, le grossier W. H. Bennett, en a profité pour se jeter dans la mêlé, et invectiver le ministre des Travaux publics, qui en arrivant dans son département, a suivi la méthode employée depuis la Confédération pour prendre connaissance des soumissions aux contrats des travaux publics.

L'Hon. M. Pugsley déclare que dans son département, les soumissions sont ouvertes en présence du ministre, du député ministre, et du secrétaire du département.

Cette discussion s'est terminée par un vote de la Chambre, qui a donné une majorité de 45 au gouvernement.

La soirée s'est terminée en passant quelques articles du budget du département de la marine, et à minuit et demi, l'Hon. M. Fielding proposa l'ajournement de la Chambre.

Ottawa, 12 mars, 08.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Lavergne a encore une fois soulevé une question de privilège, toujours à propos d'un article du "Canada", lequel, paraît-il, ne rend pas exactement le sens des paroles prononcées par le député de Montmagny, à l'occasion de la discussion sur le tri-centenaire de la fondation de Québec.

M. Lavergne s'aperçoit qu'il a fait une plaie qui guérira mal, et comme les chirurgiens, en pareil cas, il refait son pansement trop souvent.

M. Pringle, député de Stormont, soulève aussi une question de privilège, au sujet d'une note parue dans une journal financier, "The Financial Post of Canada", qui l'attaque violemment, à cause des remarques qu'il a faites en Chambre, au sujet des banques.

Ce journal reproche au député de Stormont d'avoir été malicieux, et suivant lui injustement, contre deux de nos institutions financières canadiennes, l'une en liquidation, "la Banque d'Ontario", et l'autre en pleine prospérité, "la Banque du Commerce".

Evidemment, M. Pringle, dans ses remarques, a dû toucher des points bien sensibles de l'épiderme de quelques-uns de nos financiers canadiens, car depuis son fameux discours à la Chambre des Communes, il est en but à leurs attaques les plus violentes.

Le député de Stormont ne s'en porte pas plus mal pour tout cela; seulement il proteste contre un article, paru dans le Financial Post of Canada", et qui est libelleux.

Il a déjà donné avis à ses avocats de prendre des procédures criminelles, contre le "Financial Post", qui l'accuse faussement.

Vint ensuite une résolution du député de Huron ouest, demandant au gouvernement d'imposer un droit d'exportation, sur le bois de pulpe, afin d'engager les industriels étrangers à venir manufacturer le papier au Canada, et par là, amener au pays les six millions de dollars qui sont payés aux ouvriers étrangers.

M. Lewiss a, suivant son habitude, fait un discours très long, pour appuyer sa requête.

Ce discours est assez curieux à lire.

D'un côté il soumet que nos forêts doivent être protégées.

A l'appui de cette assertion, il cite les paroles du gouvernement général, du président Roosevelt, de Sir Wilfrid Laurier, et d'un grand nombre d'autres qui ont jeté le cri d'alarme, que si nous n'agissons pas avec prudence, que nos forêts seraient bientôt dévastées.

C'est pourquoi, dit le député de Huron Ouest, le gouvernement devrait imposer un droit d'exportation sur nos bois de pulpe, ce qui en empêcherait une aussi grande exportation vers les Etats-Unis.

Immédiatement après, le même M. Lewis affirme que si nous imposons ce droit d'exportation sur ce produit de nos forêts, que nous verrons toutes les grandes manufactures américaines venir s'installer au Canada, pour fabriquer le papier. Six millions de dollars de plus par année, dit-il, seront dépensés dans notre pays, et notre population ouvrière aura augmentée d'autant.

Tout cela me semble assez inconséquent.

M. Lewis prétend qu'il est nécessaire d'imposer un droit d'exportation, pour préserver nos forêts; et du même coup il demande au gouvernement d'imposer cette taxe d'exportation, afin d'augmenter chez nous l'exploitation des mêmes forêts.

Entre nous, nous croyons que le député de Huron Ouest est un peu mêlé dans son argumentation. Nous soupçonnons, cependant, qu'il connaît très bien le but où il veut arriver. En bon conservateur qu'il est, il se sent entraîné à protéger à outrance les manufacturiers de papier au Canada.

Malheureusement, le député de Huron Ouest, pour faire accepter ses vues, s'est servi d'une argumentation qui ne s'applique pas du tout.

Le Dr. Henri Severin Beland, député de Beauce, a magistralement répondu à M. Lewis.

Très pénétré de son sujet, habitant un pays, où l'industrie du bois de pulpe est prospère, il a parlé en connaissance de cause.

Il a démontré que l'argumentation du député de Huron Ouest est inconséquente, et ne s'applique pas au but qu'il désire atteindre.

Ce n'est pas l'application d'un droit d'exportation, dit le député de Beauce, qui préservera davantage nos forêts, mais plutot une coupe judicieuse des bois, un droit de coupe plus sévère, et une plus grande vigilance contre le feu.

M. Béland dit à la Chambre combien désavantageuse, à toute la vallée sud du St-Laurent serait l'imposition d'un droit d'exportation.

Cette taxe serait ruineuse, et des plus injustes, envers le petit colon qui en ouvrant son lot se fait quelques piastres avec le bois de pulpe qui s'y trouve.

Le député de Beauce accuse M. Lewis d'exagérer volontairement le danger qu'il y a de la disparition de nos forêts, pour servir sa cause.

Les Etats-Unis et le Canada sont encore à l'abri pour longtemps d'une telle calamité, si nos gouvernements prennent les mesures sages qui leur sont suggérées, pour préserver et replanter nos prairies.

Ce n'est pas au gouvernement fédéral à faire ce travail, mais aux gouvernements provinciaux, en surveillant consciencieusement l'exploitation de nos bois.

Un enseignement propice dans nos écoles contribuera aussi à atteindre le même but.

Le député de Beauce dit que si nous nous basons sur la production annuelle de nos forêts aujourd'hui, que nous pourrons continuer notre exportation aux Etats Unis durant 4,144 années.

Nous sommes bien obligés d'admettre, qu'avec un peu de vigilance, la production de nos réserves forestières sera inépuisable.

A une question qui fut posée à Sir William Van Horne, devant la commission de colonisation de la Province de Québec, il fit une réponse qui prouve notre assertion.

Q.— En tenant compte de l'exploitation annuelle, telle qu'elle est faite aujourd'hui, des concessions forestières de la compagnie de pulpe des Laurentides, durant combien d'années existera-t-elle?

R.— La compagnie a acquiso une étendue considérable de terrains; 1,650 milles carrés.

Son intention est de pourvoir à ses besoins indéfiniment, par la croissance annuelle des arbres. Nous croyons, en plus, qu'avec un système de coupe judicieux, et une protection suffisante contre le feu les moulins de Grand-Mère fonctionneront pour toujours.

Voilà une opinion donnée par un homme éminent, qui est vraiment reconfortante.

Avant de terminer ses remarques, le député de la Beauce met ses collègues, qui sont en faveur d'une taxe d'exportation, en garde contre le danger qu'il y aurait à en agir ainsi, avec une puissance amie.

Une décision fédérale aussi à l'encontre des intérêts commerciaux américains, nous attirerait, sans aucun doute des répresailles.

Ces répresailles pourraient être des plus injurieuses à quelques-unes de nos industries prospères, celle du coton par exemple.

Toute la matière première de cet te industrie nous vient des Etats-Unis, et un droit d'exportation serait de nature à les atteindre gravement

... à notre tour si nous voulons recevoir.

Dans ces deux indusries, la pulpe et le coton, c'est la masse du peuple qui bénéficie des bons rapports commerciaux qui existent dans le moment, entre les deux pays.

Ce serait un crime pour un gouvernement libéral de compromettre les intérêts de la masse du peuple, pour favoriser davantage un petit groupe de manufacturiers, qui récoltent déjà, chaque année, des bénéfices considérables.

Notre jeune ami le député de Beauce a fait un discours superbe. Il a été religieusement écouté, et sincèrement applaudi.

Voici ce qu'un journal d'Ottawa, le "Eree Press", disait le lendemain, parlant du débat sur l'exportation du bois de pulpe:

"La discussion dépouillée de toute rhétorique, était une de celles montrant la Chambre des Communes son plus bel aspect. On avait mis de côté les intérêts de parti. La question était discutée sur ses mérites et les nombreux faits e chiffres enregistrés au Hansard seront d'une grande utilité quand le débat se renouvellera .

Quoique M. Lewis ait présenté très habilement les vues de ceux qui désirent l'imposition d'un droit d'exportation, il faut admettre, et personne ne l'admettra plus tôt que M. Lewis lui-même, — que les honneurs du débat viennent au docteur Béland, de Beauce. Son argumentation était solide, sa diction parfaite, et son anglais aussi pure que celui de Sir Wilfrid Laurier lui-même. De fait, ce discours a classé le député de Beauce au rang de quelques vrais orateurs de la Chambre— c'est-à-dire ceux qui peuvent traiter un sujet aride en lui-même et le traiter de manière à attirer l'attention de toute la Chambre."

Messieurs Hunt de Compton, Morin de Dorchester et Tobin de Richmond et Wolfe, ont,eux aussi, condamné la requête du député de Huron Ouest, demandant au gouvernement d'imposer un droit d'exportation sur les bois de pulpe.

Ottawa, 13 mars, 08.

Les questions posées aux ministres par les députés, au commencement de chaque séance, sont toujours nombreuse. Aujourd'hui après les réponses d'usage, l'Hon. M. Aylesworth a présenté une résolution proposant d'abolir les cours d'admirauté, et de transférer les causes maritimes aux cours supérieures.

M. Gervais, député de St-Jacques, Montréal, demande qu'une cour d'amirauté soit maintenue dans le district de Montréal, où, dit-il, les causes maritimes sont nombreuses.

Ce bill du ministre de la justice rencontrera une opposition considérable en deuxième lecture. il est même possible qu'il ne passe pas durant la présente session.

Avant que l'orateur laisse son fauteuil, et que la Chambre se forme en comité des subsides, Mr Perley, député d'argenteuil a proposé un amendement déclarant que l'argent affecté aux travaux publics, est dépensé au profit des corporations, ou de compagnies.

Cet amendement que ne pouvait contenir que des insinuations puisqu'il ne portait pas d'accusations directes, a soulevé une discussion animée, mais improductive.

Cet amendement du député d'argenteuil était probablement une maille de cette longue chaîne d'obstruction, que l'opposition a commencé à forger au commencement de la session.

Les députés de la gauche se sont levés les uns après les autres, pour attaquer le département des travaux publics.

L'Hon. M. Pugsley a fait justice de toutes leurs insinuations, jusqu'au moment où le vote a été pris à 2.30 heures du matin.

La politique du gouvernement a été approuvée, par une majorité de 56 voix.

Quarante trois députés ont voté en faveur de l'amendement Perley, et quatre-vingt-dix-neuf contre.

Ottawa, 14 mars, 08.

La Chambre se forme en comité, pour considérer le projet de loi 112, tendant à modifier l'acte des chemins de fer, en rapport avec la commission.

Le but de cette loi est de porter le nombre des commissaires à six au lieu de trois.

L'opposition ne s'objecte pas au principe du bill, mais elle soulève une discussion longue et inutile, pour dire que sur les six commissaires, deux au moins devraient être choisis parmi les conservateurs.

Tout cela, c'est vieux jeu, et de la prédication dans le désert.

Pourquoi le gouvernement du jour placerait-il sur la commission des chemins de fer des individus qui condamnent la politique du parti libéral, sur la question des transports?

Il nous semble qu'une telle action serait d'une inconséquence par trop ridicule.

Les membres de la commisson des chemins de fer sont supposés voir à ce que la politique du gouvernement en rapport avec nos voies de transports, soit exécutée à la lettre.

Si nous donnions ce devoir à remplir à nos adversaires, il nous semble que ce serait commettre une grande imprudence.

D'autres députés conservateurs tels que Monsieur Martin de l'Ile du Prince Edouard, ont fait du provincialisme.

Ils ont demandé à ce que leur province respective fusse représentée sur la commission.

Une des meilleurés suggestions qui ait été faite, a été celle de choisir un des commissaires parmi les employés de chemins de fer.

Un commissaire, connaissant parfaitement les besoins des employés des grandes compagnies, pourrait rendre de grands services à la commission.

Cette demande a été fortement appuyée, par Messieurs MacPherson et Galliher, députés de Vancouver et de Nelson.

Il a été suggéré aussi de diviser la commission en deux sections, et même trois, et que chacune de ces sections s'occupe d'une branche spéciale du service.

Toutes ces suggestions ont été acceptées de bonne grâce par le ministre des chemins de fer, qui a promis de les prendre en sérieuse considération.

L'Hon. M. Graham a ensuite présenté son bill 117, concernant la caisse de prévoyance des chemins de fer du gouvernement.

Ce projet de loi a été adopté, presque sans discussion.

Au commencement de la séance de vendredi soir, le bill 82, concernant la compagnie du chemin du chemin de fer Niagara, Sainte-Catherine et Toronto a été considéré devant le comité de la Chambre.

L'Heure des bills privés étant expirée, et l'Hon. M. Fielding ayant fait une motion, demandant à la Chambre de se former en comité des subsides, M. Thomas Chisholm, député de Huron Est, s'est levé pour continuer l'obstruction.

Il a attiré l'attention de la Chambre sur la condition dans laquelle se trouve un groupe de Doukobors, qui, après avoir voyagés tout l'automne, sont venus échouer à Fort William.

Il lit un article, paru dans le "Winnipeg Tribune" à l'occasion de la mort d'un de ces Doukobors, pour jeter la responsabilité de tout ce qui arrive, sur le département de l'immigration.

M. Chisholm dit que ces pélerins Doukobors sont en route pour Ottawa, et il fait un tableau terrifiant que produira l'arrivée de ces pauvres malheureux dans la Capitale.

Plusieurs députés conservateurs en ont profité pour faire des digressions, et attaquer la politique d'immigration du gouvernement.

M. Cash, député de MacKenzie, qui connait très bien les conditions dans lesquelles vivent la grande majorité des Doukobors, réfutent les assertions des députés de la gauche.

M. Cash dit qu'il y a environ 8,000 Doukobors au Canada. Un grand nombre d'entre eux résident dans son comté. Il est en mesure de donner des renseignements véridiques sur ces colons.

Ils sont, paraît-il, laborieux, propres, et des plus moraux.

Cette légende d'immoralité chez les Doukobors répandue dans tout le pays par la presse conservatrice, n'est pas juste.

Ce groupe de Doukobors qui s'est détaché de la colonie, pour vagabonder sur la prairie, est composé d'un petit nombre relativement de fanatiques, que je classifierais comme foux, dit le Dr. Sash.

Quand à celui qui est allé mourir à Fort William, il est mort d'une pneumonie, maladie assez fréquente à cette saison.

L'Hon. M. Oliver rappelle à la Chambre qu'à l'époque où ces immigrants furent amenés au pays, il était avec un seul autre député dans la Chambre des Communes contre l'importation de cette classe de colons.

Toute la députation d'alors était en faveur d'une immigration intensive, quelqu'en fût la qualité.

Le ministre de l'Intérieur ajoute que cependant, la grande majorité de ces immigrants sont devenus de bons colons.

Il est vrai que quelques-uns d'entre eux sont restés imbus de leurs idées extrémistes, en religion, et que dans le moment ils se livraient aux plus grandes folies.

Le département de l'immigration n'a plus rien à faire avec ces colons, qui sont devenus des habitants du pays.

Nous avons bien une loi fédérale qui nous permet de déporter les immigrants non désirables, qui trompent la surveillance, et s'introduisent au Canada. Mais cette loi ne prend effet que sur les colons qui ont été au milieu de nous durant moins de deux ans.

Par conséquent, comme les Doukhobors sont ici depuis au moins 6 ou 7 ans, la loi fédérale ne pourraient pas s'appliquer dans leur cas.

L'Hon. M. Oliver dit, et avec beaucoup de raison, que si quelques Doukobors se rendent coupables de vagabondage, d'immoralité ou de toutes autres offenses criminels, qu'il appartient aux gouvernements provinciaux, aux différents procureurs-généraux des provinces, d'intervenir pour faire respecter les lois du pays.

Ainsi les conservateurs n'ont pas raison de jeter le blâme, sur le département de l'immigration dans le cas des Doukobors.

Le département de l'Intérieur a pris des mesures sévères pour faire remplir les obligations d'Homesteads, prises par les Doukobors. Ceux d'entre eux qui ont refusé de se conformer aux règlements se sont vu enlever leur terrain.

Ce sont probablement ceux-là qui sont devenus des vagabonds.

Le Ministre de l'Intérieur a agit avec sagesse et fermeté vis-à-vis de ces pauvres malheureux.

La séance s'est terminée par l'adoption d'un montant assez considérable, des appropriations faites par le département de la Marine et des Pêcheries.

La troisième session de la première législature de Saskatchewan s'ouvre aujourd'hui à Régina.

Durant la saison qui commence plus d'un MILLION DE DOLLARS seront dépensés par la ville pour différents travaux tels que construction d'édifices publics, pose des tuyaux d'égoût, installation du nouveau téléphone, construction du tramway, etc., etc.

AVIS.

Nous désirons annoncer à nos clients et au public en général qu'à partir du 1er avril 1908, Mr. Charles Gordon prendra charge, comme gérant, de notre cour à bois de Végreville.

Il y aura, comme par le passé, un assortiment considérable de bois de sciage de la Colombie Anglaise, et les fournitures nécessaires aux bâtisses.

Toutes commandes adressées à M. C. Gordon de Végreville recevra une prompte attention. Comme M. Gordon est responsable vis-à-vis de nous pour les argents qui nous sont dûs, nous demandons à nos clients d'avoir à lui payer les montants qui nous sont dûs.

D. R. FRASER & Co., Ltd.
Edmonton